

2020-0754

**Didier Rammelaere**

Expert - Comptable  
Commissaire aux Comptes

Président  
Trésorier Adjoint  
Trésorier  
Directeur  
Comptable

2, rue des Trois Notre Dame  
16000 Angoulême  
Tél : 05 45 95 04 00  
Fax : 05 45 95 43 34

**REÇU LE**  
**26 FEV. 2020**  
**FDC 16**

FEDERATION DES CHASSEURS  
Monsieur Cyril MOREAU  
Rue des Chasseurs  
16400 PUYMOYEN

Angoulême, le 26 février 2020

Objet : Rapports du commissaire aux comptes

Cher Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les documents suivants :

- 3 exemplaires des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir et je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Didier RAMMELAERE

2020-0754

**Didier Rammelaere**

Commissaire aux Comptes

2, rue des Trois Notre Dame  
16000 Angoulême  
Tél : 05 45 95 04 00  
Fax : 05 45 95 43 34

**REÇU LE**

**26 FEV. 2020**

**FDC 16**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES  
CHASSEURS DE LA CHARENTE**

Maison de la Chasse et de la Nature

Rue des Chasseurs

16400 PUYMOYEN

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 17 AVRIL 2020**

**EXERCICE DU 1er JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE LA CHARENTE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
(Exercice clos le 30 juin 2019)**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 21 avril 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Règles et principes comptables***

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, j'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application, notamment en ce qui concerne le suivi des projets associatifs.

### **Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents**

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de

comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 24 février 2020.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angoulême, le 26 février 2020



Didier RAMMELAERE



## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30 JUIN 2019

N°	INTITULES	2018/2019	2017/2018
70	Ventes	831 409,01	812 219,44
74	Subventions d'Exploitation	128 825,80	139 555,30
75	Autres Produits de Gestion Courante	1 028 787,68	1 052 391,30
	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 989 022,49</b>	<b>2 004 166,04</b>
76	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>23 435,18</b>	<b>10 374,65</b>
77	Produits exceptionnels	7 786,27	1 743,12
78	Reprise sur provisions	46 601,00	12 858,06
79	Transfert de charges	1 759,03	875,00
	<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>56 146,30</b>	<b>15 476,18</b>

	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 068 603,97</b>	<b>2 030 016,87</b>
--	-----------------------	---------------------	---------------------

60	Achats	366 368,75	468 989,53
61	Services Extérieurs	122 012,69	124 868,49
62	Autres Services Extérieurs	333 083,07	349 558,76
63	Impôts et Taxes	51 915,10	44 918,84
64	Frais de Personnel	1 038 259,21	1 029 491,12
65	Autres Charges de Gestion Courante	126 135,86	106 598,39
68	Dotations	89 638,01	83 455,31
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 127 412,69</b>	<b>2 207 880,44</b>
66	<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
67	<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>6 797,79</b>	<b>1 208,53</b>

	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 134 210,48</b>	<b>2 209 088,97</b>
--	-----------------------	---------------------	---------------------

	<b>RESULTAT</b>	<b>-65 606,51</b>	<b>-179 072,10</b>
--	-----------------	-------------------	--------------------

Document soumis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

**ACTIF**

**BILAN SERVICE GENERAL AU 30 JUIN 2019**

**PASSIF**

	ACTIF AU 30.06.19	ACTIF AU 30.06.18	RESERVES	PASSIF AU 30.06.19	PASSIF AU 30.06.18
<b>IMMOBILISATIONS</b>		<b>345 915,79</b>		<b>1 642 279,01</b>	<b>1 785 104,13</b>
~ Programmes informatiques	117 970,27		~ Réserves de gestion	591 812,58	577 795,62
~ moins amortissements	90 212,03		~ Réserves Immobilisées	289 073,71	345 915,79
~ Terrains	52 284,86	38 781,83	~ Réserves indisponibles	456 392,72	456 392,72
~ Aménagements terrains	278 810,97	52 284,86	~ Projet assoc. Petit Gibier		
~ moins amortissements	246 259,61	44 536,26	~ Projet assoc. Communic.	25 000,00	25 000,00
~ Constructions	868 872,13	93 781,32	~ Projet assoc. Grand Gibier	10 000,00	10 000,00
~ moins amortissements	775 090,81	101 230,77	~ Projet assoc. Sécurité	90 000,00	90 000,00
~ Agenc. Constructions	113 571,74	19 958,87	~ Projet assoc. Permis 0 €	110 000,00	210 000,00
~ moins amortissements	96 003,97	17 567,77	~ Projet asso. Petit Gib 2	70 000,00	70 000,00
~ Matériel et Outillage	263 986,23	48 487,58			
~ moins amortissements	221 647,86	-0,01	<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
~ Matériel de Transport	94 315,23		~ Subvention	36 588,00	36 588,00
~ moins amortissements	94 315,24		~ moins amortissement	-36 588,00	-36 588,00
~ Mat. Bureau et Informat.	182 194,92	28 983,33	<b>PROVISIONS</b>	<b>168 662,00</b>	<b>215 263,00</b>
~ moins amortissements	171 049,47	11 652,30	~ Départs en retraite	168 662,00	215 263,00
~ Mobilier	93 584,14	1 700,00	~ Prov. Risq. & Charges	0,00	0,00
~ moins amortissements	81 189,90		~ Prov. Dépréc. Placements	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 844,40</b>		<b>930 408,43</b>	<b>850 736,33</b>
<b>CREANCES A COURT TERME</b>		<b>139 873,35</b>	<b>DETTES A COURT TERME</b>		
~ Produits à recevoir	139 407,95	84 836,64	~ MSA	137 210,03	85 715,93
~ Acomptes au personnel	0,00	2 735,00	~ HUMANIS	62 952,10	48 052,59
~ SARL Chasser en poitou Chtes	465,40	13 076,40	~ ARIAL	7 604,76	7 883,32
			~ MERCER	7 311,83	6 876,44
<b>DISPONIBILITES</b>		<b>171 917,42</b>	~ Org. Sociaux sal. Dus	55 830,82	59 675,38
<b>COMPTES COURANTS</b>		<b>120 972,31</b>	~ Taxe sur les salaires	5 787,00	3 500,00
~ Crédit Agricole	70 414,65	10 980,18	~ AGEFOS PME	3 216,93	3 047,77
~ Banque Postale	84 332,64	88 059,56	~ Compte liaison Dégâts	439 157,36	467 175,17
~ Banque Tarneaud	975,40	0,00	~ Charges à payer	116 293,18	62 695,73
~ Caisse d'Epargne	11 285,35	6 865,60	~ Dettes prov. Sal. Dus	90 159,00	99 459,00
~ Caisse	4 909,38	15 066,97			
<b>PLACEMENTS</b>		<b>2 104 536,93</b>	~ Prélèvement à la source	1 885,42	0,00
~ Bons de caisse Banque Populaire	145 000,00	145 000,00	~ Indemnités Journalières	0,00	0,00
~ Compte Livret Banque Populaire	10 665,06	7 330,06	~ Examen permis caution	3 000,00	6 655,00
~ Compte chèque Banque populaire	69 989,77	69 997,27			
~ Bons de caisse Crédit Mutuel	72 758,47	72 649,50	<b>PROD. CONST. D'AVANCE</b>	<b>0,00</b>	<b>11 670,00</b>
~ Bons de caisse Crédit Agricole	300 000,00	304 515,00			
~ Bons de caisse Crédit Agricole 2	400 000,00	400 000,00	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-60 867,91</b>	<b>-142 825,12</b>
~ Bons de caisse Caisse d'Epargne	500 000,00	500 000,00			
~ Parts sociales Caisse d'Epargne	300 000,00	300 000,00			
~ Placement Banque Tarneaud	150 000,00	305 045,10			
~ Caisse d'Epargne CSL	21 254,70	46 175,27			
~ Produit à recevoir	26 954,32				
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>80 402,44</b>	<b>46 175,27</b>		<b>2 680 481,53</b>	<b>2 719 948,34</b>

Document soumis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

## COMPTE DE RESULTAT SERVICE GENERAL AU 30 JUIN 2019

N°	INTITULES	2018/2019	2017/2018
70	Ventes	252 167,77	297 107,58
74	Subventions d'Exploitation	128 825,80	139 555,30
75	Autres Produits de Gestion Courante	1 028 787,68	1 052 391,30
	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 409 781,25</b>	<b>1 489 054,18</b>
76	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>23 435,18</b>	<b>10 374,65</b>
77	Produits exceptionnels	7 786,25	1 743,20
78	Reprise sur provisions	46 601,00	12 858,06
79	Transfert de charges	1 759,03	875,00
	<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>56 146,28</b>	<b>15 476,26</b>

	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 489 362,71</b>	<b>1 514 905,09</b>
--	-----------------------	---------------------	---------------------

N°	INTITULES	2018/2019	2017/2018
60	Achats	94 147,17	200 454,01
61	Services Extérieurs	122 012,69	124 868,49
62	Autres Services Extérieurs	269 681,72	289 588,93
63	Impôts et Taxes	51 915,10	44 918,84
64	Frais de Personnel	835 121,21	824 760,11
65	Autres Charges de Gestion Courante	113 712,86	96 987,89
68	Dotations	56 842,08	75 106,86
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 543 432,83</b>	<b>1 656 685,13</b>
66	<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
67	<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>6 797,79</b>	<b>1 045,08</b>

	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 550 230,62</b>	<b>1 657 730,21</b>
--	-----------------------	---------------------	---------------------

	<b>RESULTAT</b>	<b>-60 867,91</b>	<b>-142 825,12</b>
--	-----------------	-------------------	--------------------

Document soumis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

# BILAN SECTION DEGATS AU 30 JUIN 2019

Fédération des Chasseurs  
de la Charente

ACTIF	AU 30.06.19	AU 30.06.18	AU 30.06.19	AU 30.06.18	PASSIF
COMPTE LIAISON AVEC FDC	439 157,36	467 175,17	341 464,42	377 711,40	
PRODUITS A RECEVOIR			48 504,00	22 023,85	
DISPONIBILITES Crédit Agricole Dégâts	38 623,28	25 453,69	100 000,00	100 000,00	
CHARGES CONSTATEES D'AVANC	36 752,84		20 045,24	19 882,17	
			90,00	90,00	
			-4 738,60	-36 246,98	
	514 533,48	492 628,86	514 533,48	492 628,86	

Document soumis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

## COMPTE DE RESULTAT SECTION DEGATS AU 30 JUIN 2019

N°	INTITULES	2018/2019	2017/2018
601	Indemnisation dégâts	212 798,52	178 505,10
6067	Achats Dispositif de marquage	29 215,94	28 647,61
6076	Achats Prévention	12 287,80	39 040,57
60	Autres achats	17 919,32	22 342,24
62264	Frais d'estimation dégâts	31 236,41	27 994,37
62	Frais généraux (10%)	32 164,94	31 975,46
64	Charges de personnel	203 138,00	204 731,01
65	Subventions versées	12 423,00	9 610,50
67	Charges exceptionnelles	0,00	163,45
68	Dotation aux amort. et provisions	32 795,93	8 348,45
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>583 979,86</b>	<b>551 358,76</b>
70011	Timbre Sanglier	92 962,00	75 912,00
704	Dispositifs de marquage	419 622,72	381 392,00
702	Fonds Cynégétique National	49 154,72	47 855,96
7068	Autres Produits	17 501,80	9 951,90
778	Produits Exceptionnels	0,02	-0,08
78	Reprise sur provisions	0,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>579 241,26 €</b>	<b>515 111,78 €</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>-4 738,60 €</b>	<b>-36 246,98 €</b>

912  
 Document soumis  
 au Contrôle du  
 Commissaire aux Comptes

DESIGNATION : FEDERATION DEPARTEMENTAL DES CHASSEURS DE LA CHARENTE  
ACTIVITE : FEDERATION DES CHASSEURS  
ADRESSE : Rue des Chasseurs Zone d'Emploi 16400 PUYMOYEN

## ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019  
dont le total est de 2 755 857,65 Euros  
et au compte de résultat de l'exercice,  
et dégageant une perte de -65 606,51 Euros.  
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/11/2019.

### PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2016-07, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Cependant, par mesure de simplification, l'entreprise a opté pour l'amortissement des immobilisations non décomposables selon les durées d'usage habituellement pratiquées.

Document soumis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

Les stocks sont évalués suivant la méthode 'premier entré / premier sorti'.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué :

- du prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement
- ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables.

#### **Provision pour dépréciation des stocks**

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est inférieure au cours du jour ou la valeur de réalisation.

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

### **MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données.

L'effectif moyen des salariés pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 : 18

Provision des dossiers d'indemnisation des dégâts :

Les dossiers d'indemnisation des dégâts ouverts avant le 30 Juin 2019 mais non encore réglés à cette date font l'objet d'une charge à payer pour les dettes certaines, soit 20 045,24€ au 30/06/2019.

Concernant les autres dossiers en instance de paiement, l'engagement maximum s'élève à 136 106,02 € à la date de clôture de l'exercice.

Document soumis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS			
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		116 516		1 454		
CORPO RE L L E S	Terrains		334 605				
	C on s t r u c t i o n s	Sur sol propre [ Dont Composants ]	988 570				
		Sur sol d'autrui [ Dont Composants ]					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions [ Dont Composants ]						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [ Dont Composants ]		334 259		3 358		
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers					
		Matériel de transport		94 315			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		403 297		2 694	
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
<b>TOTAL III</b>		<b>2 155 046</b>		<b>6 052</b>			
FIN AN C I E R E S	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières		1 700		144		
	<b>TOTAL IV</b>		<b>1 700</b>		<b>144</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>			<b>2 273 262</b>		<b>7 650</b>		
CADRE B	IMMOBILISATIONS		DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence	
			Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				117 970		
CORPO RE L L E S	Terrains			3 509	331 096		
	C on s t r u c t i o n s	Sur sol propre		6 126	982 444		
		Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			74 989	262 628		
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers					
		Matériel de transport				94 315	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		130 212		275 779	
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
<b>TOTAL III</b>			<b>214 836</b>	<b>1 946 262</b>			
FIN AN C I E R E S	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières				1 844		
	<b>TOTAL IV</b>				<b>1 844</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>			<b>214 836</b>	<b>2 066 076</b>			

Document soumis au Contrôle du Commissaire aux Comptes

### ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>							
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		77 734	12 478		90 212		
Terrains		237 784	8 476		246 260		
Constructions	Sur sol propre	867 380	9 841	6 126	871 095		
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		285 772	10 114	74 346	221 540		
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers						
	Matériel de transport	94 315			94 315		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	362 662	21 752	132 175	252 239		
	Emballages récupérables et divers						
<b>TOTAL III</b>		<b>1 847 913</b>	<b>50 183</b>	<b>212 647</b>	<b>1 685 449</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>1 925 647</b>	<b>62 661</b>	<b>212 647</b>	<b>1 775 661</b>		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>							
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Inst. gales, agenc et am. des const.						
Inst. techniques mat. et outillage							
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers						
	Matériel de transport						
	Mat. bureau et inform. mobilier						
	Emballages récup. et divers						
<b>TOTAL III</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>							
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Documents admis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

**ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)				
	Autres provisions réglementées				
	<b>TOTAL I</b>				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Provisions pour garanties données aux clients				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	237 287		20 121	217 166
	Provisions pour impôts				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>	<b>237 287</b>		<b>20 121</b>	<b>217 166</b>	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>237 287</b>		<b>20 121</b>	<b>217 166</b>
Dont dotations et reprises {		- d'exploitation		20 121	
		- financières			
		- exceptionnelles			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'art. 39-1-5 du CGI

Document soumis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières		1 844	1 844		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					
	Autres créances clients					
	Créance représentative de titres prêtés		[			
	Provision pour dépréciation antérieurement constituée		]			
	Personnel et comptes rattachés					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
		Taxe sur la valeur ajoutée				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				
		Divers				
	Groupe associés					
	Débiteurs divers		139 873	139 873		
Charges constatées d'avance		117 155	117 155			
<b>TOTAUX</b>		<b>258 872</b>	<b>258 872</b>			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles						
Autres emprunts obligatoires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine					
	à plus d'1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers						
Fournisseurs et comptes rattachés						
Personnel et comptes rattachés		90 159	90 159			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		270 910	270 910			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
	Taxe sur la valeur ajoutée					
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts, taxes et assimilés		10 889	10 889		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupe et associés						
Autres dettes		148 507	148 507			
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance		90	90			
<b>TOTAUX</b>		<b>520 555</b>	<b>520 555</b>			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contactés auprès des associés personnes physiques	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				

Document soumis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

## PROJETS ASSOCIATIFS

L'Assemblée Générale du 24 mai 2014 a voté :

- **Un projet associatif « Grand gibier »**, pour un montant de 70 000.00 euros, utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et au maximum jusqu'au 30 juin 2019. De ce projet, un montant de 60 000.00 euros a été affecté à un volet « Sécurité » lors de l'assemblée générale du 22 avril 2017. Une rallonge de 30 000.00 Euros a été affectée au volet « Sécurité » a été votée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2018, utilisable du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023.

### **1 - VOLET « GRAND GIBIER » - 10 000.00 Euros**

# Utilisé en 2014/2015 : 0 €

# Utilisé en 2015/2016 : 0 €

# Utilisé en 2016/2017 :

- . Bracelets Sociétés de Chasse : 172.00 €
- . Gilets PAGG : 49.50 €
- . ANCGG livres GG : 285.45 €
- . GAMVERT tabliers baxter : 170.00 €
- TOTAL : 676.95 €

# Utilisé en 2017/2018 :

- . Mertz Ouvrages sur éviscération : 100.00 €

# Utilisé en 2018/2019 : 0 €

RESTE : 9 223.05 €

### **2 - VOLET « SECURITE » - 60 000.00 Euros utilisables du 1<sup>er</sup> juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019 et 30 000.00 Euros utilisables du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023**

# Utilisé en 2017/2018 :

- . Achats miradors : 47 965.00 €
- . Achats panneaux : 70 737.60 €
- . Achats gilets fluo : 3 324.00 €

- . Vente miradors : 22 800.00 €
- . Vente panneaux : 29 174.34 €
- . Vente gilets fluo : 660.50
- TOTAL UTILISE : 69 390.79 €

# Utilisé en 2018/2019 :

- . Achats miradors : 22 650,00 €

- . Vente miradors : 9 510,00 €
- . Vente panneaux : 3 810,10 €
- TOTAL UTILISE : 9 329,90 €

RESTE : 11 278,64 €

DH  
Document soumis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

- **Un projet associatif « Petit Gibier 2 »**, pour un montant de 70 000.00 Euros, utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, et au maximum jusqu'au 30 juin 2020.

# Utilisé en 2015/2016 :

- . Subventions aux Sociétés de Chasse : 4 450.00 €
- . Achat semences : 4 497.04 €
- . Achat agrainoirs : 4 950.00 €
- . Achat pièges : 390.00 €
- . Facture Agate (Panneaux) : 1734.00 €
- TOTAL : 16 021.04 €

# Utilisé en 2016/2017 :

- . Subventions aux Sociétés de Chasse : 4 600.00 €
- . Achat semences : 25 648.94 €
- TOTAL : 30 248.94 €

# Utilisé en 2017/2018 :

- . Subventions aux Sociétés de Chasse : 6 025.00 €

# Utilisé en 2018/2019 :

- . Achat semences : 19 562,83 €

RESTE : 0,00 €

L'Assemblée Générale du 22 avril 2017 a voté :

- **Un projet associatif « Prévention Dégâts de grand gibier »** pour un montant de 100 000.00 Euros, utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et au maximum jusqu'au 30 juin 2021.

# Utilisé en 2016/2017 :

- . PEYRAUD NATURE 750 doses de PNF 19 : 11 789.62 €
- . BINATURAL PROTECT PNF 19 : 11 963.70 €
- . HERBIN matériel clôture : 3 240.00 €
- TOTAL : 26 993.32 €

# Utilisé en 2017/2018 :

- . HERBIN matériel clôture : 7 915.00 €
- . BIONATURAL PNF 19 : 13 941.72 €
- . PRODIC GR 18 : 2 835.84 €
- . GAICO Pastouch : 1 870.00 €
- . HERBIN matériel clôture : 7 588.56 €
- TOTAL : 34 151.12 €

# Utilisé en 2018/2019 :

- . HERBIN matériel clôture : 10 752,31 €
- . Transmétal Grillage : 554,50 €
- . Etourneau : 287,28 €
- . Grillage : 693,12 €
- . Clôture : 10 379,59 €
- TOTAL : 22 666,80 €

RESTE : 16 188,76 €

Document soumis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale du 21 avril 2018 a voté :

- **Un projet associatif « Permis à 0 Euro »** pour un montant de 110 000.00 Euros, utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et au maximum jusqu'au 30 juin 2019.

# Utilisé en 2018/2019 :

- . Inscriptions examen : 14 605,00 €
  - . Formations : 6 781,21 €
  - . Frais déplacements formateurs bénévoles : 2 963,47 €
  - . Validations nouveaux chasseurs : 24 889,68 €
- TOTAL : 49 239,36 €

RESTE : 50 760,64 €

- **Un projet associatif « Communication »** pour un montant de 25 000.00 Euros, utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et au maximum jusqu'au 30 juin 2024.

Document soumis  
au Contrôle du  
Commissaire aux Comptes

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE LA CHARENTE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(Exercice clos le 30 juin 2019)

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découverte à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Angoulême, le 26 février 2020



Didier RAMMELAERE